



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

IHB File No. S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 81/2011
13 décembre 2011

**PROPOSITION VISANT A MODIFIER LA RESOLUTION DE L'OHI 6/1932, TELLE
QU'AMENDEE SUR « L'ETUDE DU NIVEAU MOYEN DE LA MER »**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Lors de sa troisième réunion de 2011, le GT sur les marées et sur les niveaux des eaux (TWLWG) a passé en revue les résolutions de l'OHI relatives à sa zone de compétence, incluses dans la publication M-3 - *Résolutions de l'OHI*. Le TWLWG a conclu qu'il était utile de définir de manière plus précise la signification de l'expression « de longue durée » dans la résolution 6/1932, telle qu'amendée, sur « l'étude du niveau moyen de la mer ».

2 Le TWLWG a donc proposé, à la troisième réunion du HSSC, un amendement que le HSSC a approuvé et a invité le BHI à le communiquer aux Etats membres aux fins d'adoption. Le projet de texte révisé est contenu dans l'Annexe A.

3 Les Etats membres de l'OHI sont invités à faire parvenir au BHI le bulletin de vote dûment complété, en Annexe B, avec leurs commentaires, le cas échéant, **avant le 1^{er} février 2012**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Note : le nouveau texte est indiqué en rouge, en italique.

ETUDE DU NIVEAU MOYEN DE LA MER	Résolution 6/1932 telle qu'amendée	26/1965	A6.5
---------------------------------	---------------------------------------	---------	------

1 Il est recommandé au BHI d'encourager les Etats membres à effectuer systématiquement les observations de marée de longue durée, *des enregistrements sur 40 ans ou plus en moyenne*, étant donné l'importance des variations mensuelles et séculaires du niveau moyen de la mer pour les prédictions de marée.

2 Il est recommandé aux Etats membres de mettre ces données à la disposition du Service Permanent pour le Niveau Moyen de la Mer du Conseil International des Unions Scientifiques en vue de leur publication, étant donné que ce service publie régulièrement les valeurs mensuelles et annuelles du niveau moyen de la mer provenant des stations marégraphiques du monde entier.

FORMULAIRE DE VOTE

[A faire parvenir dûment complété au BHI avant le 1^{er} février 2012

E-mail : info@ihb.mc - Télécopie : +377 93 10 81 40]

Etat membre :	
Nom du contact :	
E-mail du Contact :	

1. Approuvez-vous la modification à la Résolution de l'OHI 6/1932, telle qu'amendée, comme indiquée dans l'Annexe A à la présente LC ?

Oui ou Non ? :

--

Commentaires sur la modification proposée ?

Nom/Signature :Date :